



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 17 janvier à 19h00, sous la présidence de Monsieur Didier LARRIEU, Maire.

Membres Présents: **Mesdames, BIENFAIT Janine, CASTAINGS Nadège, CHEVAL Marie, LASSERRE Christelle, MONTEIRO Christine, SIMON Christine.**

Messieurs LARRIEU Didier, BERDUCQ Michel, DULOUT Alain, LABORY-ALICQ André, SEAIL Laurent.

Membres Excusés: **Madame BEHOCARAY Joëlle
Messieurs BARRUE Florent, HONDET Pierre et PEREZ Jean-Luc**

I – RYTHMES SCOLAIRES

Un consensus devra être trouvé lors du prochain conseil d'école le 2 février prochain, car la commune doit se positionner auprès de l'Inspection Académique avant le 28 février, sur le maintien à 4,5 jours ou le retour à 4 jours de classe par semaine.

L'enquête faite auprès des parents, des 5 communes concernées par l'ALAE/ILE AUX ENFANTS, montre que 52% des familles qui ont répondu au questionnaire sont pour un retour à 4 jours. Il semble en être de même chez les enseignants.

84% des familles souhaiteraient un maintien des activités de l'ALAE sur les 4 jours de classe.

Les communes de Saint-Faust et Aubertin ne souhaitent plus les activités même sur 4 jours.

Le directeur de l'Île aux Enfants a procédé à des simulations budgétaires et financières, sachant que les emplois aidés ne sont plus autorisés par l'Etat et que la Caisse d'Allocations Familiales ne versera plus d'aide aux communes :

- Le maintien des activités sur 4,5 jours et pour 3 communes seulement entrainerait un surcoût significatif pour les familles
- Le maintien des activités sur 4 jours pourrait se faire au même tarif

Monsieur le Maire va exposer le bilan du questionnaire et les diverses simulations faites par le directeur de l'Île aux Enfants au Conseil d'École le 2 février.

II - TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la délibération du Conseil Syndical du 5 décembre 2017 du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Gave et Baise approuvant la demande de transfert au Syndicat de la compétence « assainissement collectif » de la commune de Vielleségure.

III – QUESTIONS DIVERSES

- Proposition de fixation du taux de promotion d'avancement du grade à 100% pour avis du Comité paritaire
- Création d'un emploi d'Adjoint Technique principal de 1ere classe à temps complet au 01 septembre 2018
- Catastrophe naturelle : rejet du recours gracieux auprès du Ministère de l'Intérieur, le Conseil municipal autorise M. le Maire d'ester en justice au Tribunal Administratif pour contester la décision.

La Commission Communication